



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 juin 2014

convocation du 12.06.2014

affichage du 12.06.2014

Le 19 juin 2014 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2014 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M.AUBERT Benoît, Mme BUNTZ Florence épouse ADENOT, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, Mme FOLLEA Valérie, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. TREPOST Hervé, Mme REMOND Isabelle épouse POLO

Etait absent :

Demande d'admission en non-valeur :

Mr le Maire donne lecture du courrier recommandé de la Direction de Finances Publiques indiquant que le Comptable du Trésor a constaté l'irrécouvrabilité de la créance suivante :

Taxe d'urbanisme relative au permis de construire PC 035 B 0003 de 2009 au nom de DABULEWICZ Jean-Marc pour un montant de 1 177 €.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des démarches entreprises par le DGFIP et en l'absence d'éléments nouveaux à leur transmettre, le Conseil Municipal décide d'admettre cette créance en non valeur.

Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

Mr le Maire rappelle que la Commune adhère actuellement aux contrats d'assurance proposés par le Centre de Gestion pour la couverture de certains risques financiers découlant des règles statutaires (congé, maladie, accident du travail, décès). Ces contrats arrivent à échéance le 31.12.2014.

Conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et au Code des marchés publics, le CDG procède en 2014 à un marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une période de 4 années.

Pour permettre au CDG de lancer la procédure, il convient de lui convier par délibération le soin d'agir pour le compte de la commune.

Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offre du CDG choisira l'attributaire dont le nom nous sera communiqué. Si les conditions obtenues au terme de la consultation ne convenaient pas à la Commune, celle-ci garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Nettoyage du réseau pluvial de la rue Corne

Mr le Maire rappelle que le réseau d'eau pluvial de la rue Corne déborde régulièrement, il conviendrait de le faire curer.

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise POMPEO d'un montant de 1 340 € H.T soit 1 608 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser le nettoyage du réseau de pluvial de la rue Corne et retient le devis de l'entreprise POMPEO pour un montant de 1 608 € T.T.C.

Remplacement des plaques fibre-ciment du préau

Mr le Maire rappelle que suite au dernier coup de vent, deux plaques de la toiture du préau ont été endommagées. Le devis de l'entreprise LONJARET pour le remplacement de ces deux plaques se monte à 228.26 € T.T.C.

Mme LONJARET Jocelyne ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide de faire réparer le toit du préau et de retenir le devis de l'entreprise LONJARET pour 228.26 € T.T.C.

Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde

Mr le Maire indique qu'il a été contacté par la Préfecture afin d'établir le plus rapidement possible un Plan Communal de Sauvegarde, qui est un document obligatoire et aurait déjà du être élaboré depuis plusieurs années.

Ce document doit permettre au Conseil Municipal de savoir comment agir en cas de canicule, d'épidémies, d'accident nucléaire ou de toute autre situation de crise.

Le Conseil Municipal va donc devoir travailler très rapidement à l'élaboration de ce document.

Mr le Maire indique qu'il va convoquer une première réunion de travail, en journée, en présence de Mr PELLETIER de la DDT susceptible d'apporter son expertise technique. Cette réunion devra avoir lieu en journée, et si possible un jour de permanence de mairie afin que la secrétaire de Mairie puisse y assister.

Organisation des manifestations du 14 juillet

Mme LONJARET indique qu'elle a demandé des devis à ATAC et à INTERMARCHE pour le menu du 14 juillet composé de crudités, charcuteries, viandes froides, chips, fromages et tartelettes.

Le Conseil Municipal décide de se servir chez INTERMARCHE.

A l'apéritif il sera servi du rosé pamplemousse.

Le repas se tiendra le 13 juillet au soir et sera entièrement offert par la municipalité, sur inscriptions. Les avis devront être distribués la semaine prochaine dans les boîtes aux lettres pour une réponse le 4 juillet dernier délai.

Le 14 juillet à 11 h se déroulera une cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur.

Le feu d'artifice organisé en partenariat avec la Commune de Glanon aura lieu le samedi 26 juillet vers 22 h.

Bornage chemin du Faubourg Palatin

Mr le Maire expose que de grands arbres se situent le long du chemin du Faubourg Palatin.

Lors des forts coups de vent, des branches se cassent et tombent chez Mr et Mme ADENOT qui craignent pour leur garage.

D'après les mesures faites au décamètre sur le terrain et d'après les plans cadastraux, il semble que les arbres soient sur la propriété de Mme TORTET Annie, mais celle-ci conteste ces mesures.

Aussi, afin de déterminer avec certitude à qui appartiennent les arbres, le Maire propose de faire borner le chemin situé en limite de la propriété de Mme TORTET par la société TOPO TECHNIQUE qui doit venir le 26 juin prochain pour discuter également du bornage du terrain de Mr JUFFARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire borner le chemin du Faubourg Palatin du côté de la propriété de Mme TORTET afin de déterminer avec certitude à qui appartiennent les arbres qui sont à élaguer.

Entretien d'un terrain communal

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr JUFFARD Olivier propriétaire de la parcelle 233 rue de l'église, qui sollicite :

- l'élagage des arbres situés sur la parcelle 234 appartenant à la Commune, qui d'après lui, menacent la future construction.
- La remise aux normes de l'exutoire de la fosse septique de la Cure dont l'exutoire, selon lui, se trouverait sur son terrain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- de contacter la Lyonnaise, en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif afin de faire le point sur le système d'assainissement de la Cure et de vérifier la situation de l'exutoire.
- De faire entièrement débroussailler et couper les arbres situés sur le terrain n°234.

Charge le Maire de solliciter des devis pour la réalisation des travaux nécessaires.

Location de la parcelle C 1136

Mr le Maire fait part de la demande du Domaine POLETTE de Pagny le Château pour louer la parcelle C 1136 de 86 centiares afin d'y planter des vignes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer la parcelle C 1136 au Domaine POLETTE pour y planter et y exploiter des vignes.

Le Conseil Municipal charge le Maire de rédiger et de signer le bail pour une durée 9 années renouvelable par tacite reconduction, au tarif de 50 € par an. A charge du preneur de réaliser les travaux de plantation moyennant une exonération du fermage pour les 5 premières années du bail.

Questions diverses

- Election des délégués aux élections sénatoriales :

Mr le Maire indique que le Conseil se réunira à nouveau demain vendredi 20 juin à 19 h pour voter le délégué titulaire et les trois délégués suppléants susceptibles d'aller voter pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

- Remerciements :

Mr le Maire fait part de la carte de remerciement de Mr MASSON Jean-Paul pour la carte de condoléances qui lui a été adressée à l'occasion du décès de sa mère.

La séance est levée à 20 h 00

Marc JAUDAUX	Jocelyne LONJARET	Hervé TREPOST	Florence ADENOT
Benoît AUBERT	Dominique CAIRE	Thibaut DERUELLE	Valérie FOLLEA
Denis GARREAU	Jean-Paul MASSON	POLO Isabelle	